

CONSULTER LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**AMENAGEMENTS ROUTIERS REGIONAUX
ET SECURITE ROUTIERE
PROGRAMME 2003
1ERE INDIVIDUALISATION**

CHAPITRE 913-9

LIGNES 60 ET 30
(HCdP)

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Présenté par
**MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

AVRIL 2003

* Nouveau franchissement de Seine dans l'agglomération de Melun (77)

L'agglomération melunaise (110 000 habitants) est traversée en son milieu par la Seine et au Sud par la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille.

Le nombre limité de franchissement de ces coupures crée des points d'étranglement du trafic ; aux heures de pointe, la circulation est très difficile.

Les études entreprises pour l'élaboration du Plan de Déplacements local ont montré que la très grande majorité de ce trafic était généré par des échanges internes à l'agglomération ou avec les zones d'emplois et d'habitat proches dont tout particulièrement Sénart.

Sans préjuger des résultats des études lourdes, actuellement en cours, relatives à l'élaboration d'un dossier de voirie d'agglomération, le Département de Seine-et-Marne souhaite réaliser dès à présent les études d'un nouveau franchissement de Seine qui s'avère indispensable pour limiter les dysfonctionnements du réseau routier de cette importante agglomération du Sud Seine-et-Marnais.

Afin de permettre au Département de Seine-et-Marne, maître d'ouvrage, d'étudier ce projet de nouveau franchissement de Seine et d'engager les procédures publiques, il est proposé d'affecter à cette collectivité un montant d'aide régionale de **100 000 €** pour les études préliminaires.

Ce projet figure au Contrat Région/Département de Seine-et-Marne approuvé le 23 janvier 2003.
